



Extrait de casier judiciaire

À qui s'adresser ?

En fonction du lieu de naissance du demandeur :

- Au greffe du tribunal de première instance pour les personnes nées en Polynésie française, à Wallis et Futuna, en Nouvelle Calédonie ou à Mayotte
- Au Casier judiciaire national à Nantes pour tous les autres cas

Comment procéder ?

La demande se fait en ligne.

Pièces justificatives

Justificatif d'identité recto-verso pour les personnes nées hors de France

Liens utiles

[Plus d'infos sur le site Service public](#)

[Demande en ligne](#)